

Cognac, le 28 FEV. 2022

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216

16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30

contact@grand-cognac.fr

◆ www.grand-cognac.fr

Direction du pôle Territoire

Christelle SIMON-TATARD – Chargée de mission Habitat

christelle.simon-tatard@grand-cognac.fr – 07.88.96.04.35

N/réf. : NG/CST/SB 2022

A

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Objet : Mise en place du guichet unique « Grand Cognac Rénov' »

Madame le Maire, Monsieur le Maire, cher(e) collègue,

La communauté d'agglomération de Grand Cognac a mis en place un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique, Grand Cognac Rénov'. Cette plateforme a pour objectif de prodiguer des conseils techniques, des accompagnements juridiques et aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers ou les professionnels.

Les habitants de votre commune qui envisagent des travaux de rénovation énergétique, afin d'améliorer leur confort thermique, de réduire leurs dépenses de chauffage ou de valoriser leur bien immobilier se posent de nombreuses questions : faut-il remplacer la chaudière ? L'isolation à 1 € est-elle une bonne ou mauvaise solution ? Quel matériau d'isolation choisir ? Ai-je droit aux aides financières ? Quel système de chauffage convient pour mon habitation ?...

Vous pouvez désormais les orienter vers notre service public de la rénovation énergétique, Grand Cognac Rénov', dont voici les coordonnées :

Grand Cognac Rénov', contact et prise de rendez-vous

Tél. : 05 17 22 82 50

Email : grandcognacrenov@grand-cognac.fr

Ce service d'information et d'accompagnement est assuré par le CRER, Centre Régional des Energies Renouvelables. Vous pouvez y joindre directement un conseiller en énergie.

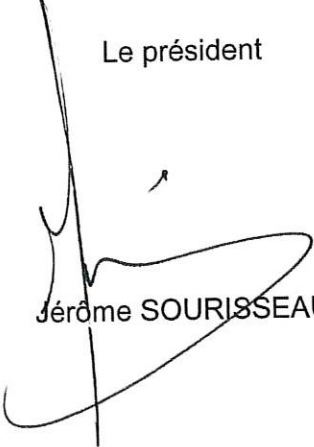
Pour bénéficier de conseils personnalisés, des permanences sur rendez-vous sont également assurées sur le territoire de Grand Cognac, une demi-journée par mois à :

- Châteauneuf-sur-Charente
- Jarnac
- Segonzac
- Cognac.

Les services du CRER proposés par la communauté d'agglomération, avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat, délivrent des conseils gratuits, neutres et indépendants.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, cher(e) collègue, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président



Jérôme SOURISSEAU

Le Vice-Président en charge de la politique de l'Habitat, de l'action Cœur de ville, de la politique de la Ville et de la prévention de la délinquance



Morgan BERGER